



MAIRIE
DE
BUISSON
84110

CONSEIL MUNICIPAL

le vendredi 20 janvier 2023 à 18 h

PRESENTS : Mmes Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS-TORTEL, Dominique LE CRONC, Sylvie PUECHLONG, Christine SERRET, M. Jacques PIOT, Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE.

Retard : arrivée de Mme Christine SERRET à 18h20

Nom du secrétaire : M. Jacques PIOT

Quorum atteint : oui

L'ordre du jour :

1. Approbation du conseil municipal du 5 Décembre 2022

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

2. Avenant n°1 Lot n°1 du marché public Tour de Guet et ordre de service n°6

Cet Avenant n°1 a pour objet d'acter la tranche de travaux supplémentaires à réaliser dans le cadre du marché, qui s'avère indispensable à l'achèvement de l'ouvrage. Le prix de l'opération s'élève à 10 055.00€.

Les orages survenus en septembre, octobre et novembre 2022 ont révélé un défaut de conception de la part des maîtres d'œuvre à savoir la non prise en compte de la gestion des eaux pluviales. De ce fait un riverain a subi des coulées d'eau et de boues à cinq reprises. Ces risques pour les biens et les personnes, les préjudices générés, ainsi que l'ensevelissement par la boue, du système d'éclairage mis en œuvre, nécessitent une réponse efficace et durable ; l'entreprise Missolin Frères réalisera ces travaux supplémentaires :

- Reprofilage, engravement de 300m², pose de caniveau béton CC2, pose de bordure type P1
- Remise à la cote des éclairages encastrés et dépose et repose de bordures bois.

La durée des travaux a été fixée à 15 jours ; ils devront être achevés au plus tard le 21 février 2023.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à conclure l'avenant n°1 au marché pour réaliser les travaux supplémentaires jusqu'à 10 055.00 € HT et à signer les actes d'exécution.

Pour : 8 Abstention : 1 Contre : 0

3. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de l'atelier municipal

Ce nouveau projet nécessite une Aide à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour lancer la consultation travaux, mettre en place les procédures dématérialisées, rédiger l'ensemble des documents de décisions (délibérations, notifications, montage des marchés) accompagner le suivi du marché. Le Conseil Municipal demande un complément d'informations et ce point est reporté.

4. Retrait des délibérations relatives à la taxe d'aménagement 2021 et 2022

La loi de finance rectificative du 1^{er} décembre 2022 a supprimé le caractère obligatoire du reversement du produit de la taxe d'aménagement à l'EPCI. Le conseil a délibéré à nouveau pour annuler la précédente délibération.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Rue de la mairie 84110 BUISSON—Tel : 04.90.28.90.20 –

Courriel : communebuisson@wanadoo.fr

5. Convention de partenariat avec le Centre Dramatique Des Villages du Haut Vaucluse

Conventionner avec le Centre Dramatique des Villages c'est favoriser l'accès à la culture au plus près des usagers, sensibiliser les publics, développer l'attractivité de nos territoires et participer à la dynamique culturelle territoriale.

Pour un montant de 700,00 € le Centre Dramatique des Villages s'engage à programmer un spectacle professionnel sur la commune adhérente, prioritairement. Il assure la billetterie :

- 12€ Tarif normal
- 6€ Tarif réduit

Le Conseil Municipal délibère favorablement et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec le Centre Dramatique des Villages du Haut Vaucluse.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

6. Demande de subventions

- Solidarité Paysans Provence alpes,

C'est une association créée par des agriculteurs au service de tous les agriculteurs dans les domaines économiques et financiers, social, juridique, relationnel, formations et informations. Nous les soutenons annuellement. Dans le cadre des différentes crises le nombre de dossiers ne cesse d'augmenter. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 100€.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

- Prévention routière

L'association assure l'éducation routière des jeunes publics, la formation continue des conducteurs et la sensibilisation auprès du grand public et pour l'année 2023 elle veut développer un projet d'animation dans les écoles primaires et temps périscolaires, les collèges, les lycées et auprès des étudiants. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 150€ pour l'année 2023.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

- Les Restaurants du cœur

L'association départementale a pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies notamment dans le domaine alimentaire (repas gratuits : en augmentation de 14%) et par la participation à leur insertion sociale et économique. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 200€ pour l'année 2023.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

7. Questions diverses

- Castration féline
- Manifestations 2023
- Reconstruction du mur « chemin de ronde » effondré le 1^{er} novembre 2022 : 3 devis seront demandés.

La séance est levée à 19h30

A Buisson, le 23 janvier 2023

Le Maire,
Chantal FRIJSCH



Le secrétaire
Jacques PIOT

